



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Bureau EPS 1^{er} degré

Melun, le 03 /02/2022

Affaire suivie par :
Les CPD en EPS
Tél : 01 64 41 26 81
Mél : ce.77eps-ecoles@ac-creteil.fr
isabelle.collavet@ac-creteil.fr

Monsieur le Recteur de l'Académie de Créteil

à

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale
Mmes et Ms les Directeurs d'écoles élémentaires
Mmes et Ms les enseignants des écoles élémentaires

Objet : Partenariat avec la fondation Total 2022-2023

En vertu d'une convention passée entre les recteurs des académies de Créteil et Versailles et la fondation Total, cette dernière offre aux écoles des territoires relevant de l'éducation prioritaire la possibilité de bénéficier de classes transplantées dans les centres de vacances relevant de sa gestion.

Tous les frais d'hébergement, d'animation et de fonctionnement sont pris en charge par la fondation Total, seuls le transport aller-retour, le recrutement d'accompagnateur pour la vie collective durant le séjour (BO de 1999) et les frais médicaux restent à la charge de l'école ou de la commune.

Ce partenariat existe sur notre département depuis 2010, l'offre de séjour est **exclusivement** destinée aux classes de **CE2, CM1 et CM2**.

Les centres proposés pour l'année 2022/2023 sont **Beaulieu** (Cantal) pour des activités de montagne (l'hiver) et de découverte du patrimoine historique ou du volcanisme, **Barioz** (commune de Allevard Les Bains en Isère) pour la découverte du milieu montagnard et **Lesconil** (Finistère) pour la pratique de la voile, du kayak de mer et des activités de découverte du milieu marin.

Une égale répartition des possibilités d'accueil a été effectuée entre les différents départements relevant des académies de Créteil et de Versailles. A ce titre la Seine et Marne pourra bénéficier des créneaux suivants sur les trois centres précédemment cités.

Sur chacun des créneaux soit un séjour, **2 classes** seront accueillies par centre, issues d'une même école si possible.

Centre	Classes concernée	Date début de séjour	Date fin de séjour	Nombre de jours
LESCONIL	CE2 CM1 CM2	26/09/2022	06/10/2022	11
BEAULIEU	CE2 CM1 CM2	03/01/2023	13/01/2023	11
BARIOZ	CE2 CM1 CM2	09/01/2023	19/01/2023	11
LESCONIL (mer)	CE2 CM1 CM2	06/03/2023	16/03/2023	11
BEAULIEU	CE2 CM1 CM2	05/06/2023	15/06/2023	11

Les classes éligibles sont celles relevant de l'éducation prioritaire. En fonction de la réalité départementale, il paraît judicieux de privilégier – s'il devait y avoir un choix à effectuer – les classes ne bénéficiant pas déjà d'une offre communale. Toutefois aucune candidature ne sera écartée sans avoir fait l'objet d'un examen bienveillant.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette information auprès des écoles concernées de votre circonscription, celle-ci est transmise dans le même temps aux conseillers pédagogiques de circonscription EPS et aux coordonnateurs de réseau d'éducation prioritaire par le biais des groupes départementaux.

En relation avec le CPC EPS et/ou le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire, les candidatures devront être transmises au plus tard pour le 18 **mars 2022 pour les classes d'automne (Beaulieu) pour les séjours hivernés printemps (Lesconils et Barioz)** à :

- Mme Collavet Isabelle, conseillère pédagogique départementale EPS
isabelle.collavet@ac-creteil.fr

Les candidatures seront ensuite examinées par une commission départementale. Les écoles postuleront sur les séjours en indiquant leurs choix (3) et priorités en envoyant par lettre ou par mail leur acte de candidature **motivée** en utilisant l'annexe proposée.

J'attire votre attention sur le fait que cette nouvelle offre ne doit pas entrer en concurrence avec une proposition locale déjà existante; il convient de tenir la logique de la complémentarité et non celle de la substitution. D'autre part, en cas d'adhésion au projet, il faudra veiller à ce que le financement du transport puisse être assuré.

**Pour le recteur et par délégation,
L'Adjoint à la DASEN de la Seine-et-Marne
en charge du premier degré,**


Gilles BOUSQUET